

Une mère de cinq enfants aurait trompé le Conseil Départemental de l'Oise pour obtenir le RSA

Priscilla Sainte Beuve, 33ans, vivait en couple jusqu'à son arrivée à Sainte-Geneviève. C'est là, que son compagnon et père de ses cinq enfants, est parti. La femme a donc commencé à déclarer qu'elle vivait seule, ce qui a eu pour effet de lui faire obtenir le RSA, qu'elle a perçu jusqu'à ce

que la caisse d'allocations familiales ouvre une enquête, juste après le retour de son compagnon et leur mariage.

L'enquête a révélé que l'homme qui était parti était toujours domicilié chez son ex, qu'il avait donné cette même adresse pour le prévenir en cas de problème de santé des

enfants, au collège. Qu'ils avaient toujours un compte joint et qu'il séjournait toujours à Sainte-Geneviève.

Celle qui est maintenant son épouse s'est expliquée sur tous ces points : « *Il venait voir ses enfants tous les trois jours et vivait dans son camion, à Saint-Ouen-l'Aumône. C'est la*

banque qui a refusé de changer le compte à cause de leur surendettement... »,

Ces explications ont touché la procureure qui remarquant que l'élément intentionnel manquait et que l'intention frauduleuse n'était pas démontrée et bien que la caisse d'allocations familiales se rembourse

chaque mois à raison de 300 euros des 11 800 euros qu'elle dit avoir payé en trop, elle demande au tribunal de relaxer la prévenue,

En cas de relaxe, la Caisse ne recevrait pas les 115 euros de frais de constitution de dossier dont elle a demandé le remboursement et elle devrait

sans doute rembourser les sommes prélevées.

Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 14 septembre 2017.